

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret n° 2025-328 du 18 juin 2025.

Monsieur Sami Riahi, contrôleur général d'Etat, est nommé président du comité du contrôle d'Etat à la Présidence du Gouvernement.

Il est attribué à Monsieur Sami Riahi les indemnités et avantages de secrétaire général de ministère.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par arrêté de la ministre de la justice du 13 mai 2025.

Est acceptée à compter de la date de publication du présent arrêté, la démission de Madame Leila Bent Said Atayallah notaire à Mégrine, circonscription du tribunal de première instance de Ben Arous, présentée pour des motifs personnels.

Par arrêté de la ministre de la justice du 3 juin 2025.

Monsieur Mohamed Ben El Azrak expert judiciaire en matière d'électricité industrielle à la circonscription du tribunal de première instance de Sousse, compétence de la cour d'appel dudit lieu, est déchargé définitivement de ses fonctions à sa demande, à compter de la date de la publication du présent arrêté.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 27 mai 2025.

Monsieur Sassi Yazidi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur technique à la commune de Gabès.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 30 mai 2025.

Monsieur Amine Hamouda, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service de l'approvisionnement et des achats à la commune d'El Jem.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 30 mai 2025.

Madame Essia Attafi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service des finances et des marchés publics à la commune de Mornaguia.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 30 mai 2025.

Madame Sarra Ben Hamadi, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service du dépôt et de la saisie à la commune de Kébili.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE MARITIME

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, du ministre de l'économie et de la planification et du ministre du commerce et du développement des exportations du 18 juin 2025, modifiant l'arrêté du 21 juin 2023, fixant le cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de collecte des céréales.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le ministre de l'économie et de la planification et le ministre du commerce et du développement des exportations,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2004-1876 du 11 août 2004, relatif à la conformité des locaux et à l'attestation de prévention,

Vu le décret gouvernemental n° 2016 -1148 du 19 août 2016, portant fixation des procédures et des modalités de la consultation obligatoire du conseil de la concurrence sur les projets de textes législatifs et réglementaires,

Vu le décret gouvernemental n° 2018-417 du 11 mai 2018, relatif à la publication de la liste exclusive des activités économiques soumises à autorisation et de la liste des autorisations administratives requises pour la réalisation de projets, les dispositions y afférentes et leur simplification et notamment son article 4,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 16 septembre 2013, fixant les documents constituant le dossier d'obtention de l'attestation de prévention ou de son renouvellement ainsi que le modèle de ladite attestation et du livre y réservé,

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, du ministre de l'économie et de la planification et de la ministre du commerce et du développement des exportations du 21 juin 2023, fixant le cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de collecte des céréales,

Vu l'avis du Conseil de la concurrence.

Arrêtent :

Article premier - Le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté du 21 juin 2023 susvisé est prolongé de trois ans.

Art. 2 - Est abrogée l'annexe n° 2 du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de collecte des céréales, approuvé par l'arrêté du 21 juin 2023 susvisé, et remplacée par l'annexe n° 2 (nouvelle) du présent arrêté⁽¹⁾.

Art. 3 - Le présent arrêté et l'annexe n° 2 (nouvelle) y attachée seront publiés au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 18 juin 2025.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

*Le ministre de l'économie
et de la planification*

Samir Abdelhafidh

*Le ministre du commerce et du
développement des exportations*

Samir Abid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

⁽¹⁾ L'annexe est publiée uniquement en langue arabe.